



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20251127-202511D0084-AR
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
25 Novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents :
Votants : 25

Date de la convocation :
19 Novembre 2025

S.CLOUPET
D. SEBAI

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du 26 Mai 2020, visée de la Préfecture de l'Ain, portant délégation des décisions du Conseil Municipal au Maire :

LE MAIRE DECIDE

N°	Le	LE MAIRE DECIDE
DEC2508	20/10/25	De verser au centre social colibri la somme de 9 218.28 € au titre de l'aide aux familles de 6 913.71 € au titre du fonctionnement du centre de loisirs pour le 3ème trim 2025
DEC2509	13/11/25	De signer un devis pour le réaménagement du Carré des enfants avec les sociétés Espace funéraire GILLET, SERRES DE BADERAND et CALLY, pour un montant total de 34 594€ HT
DEC2510	13/11/25	De signer un devis pour la nouvelle signalétique verticale d'entrée de ville, avec la société DIDIER SIGNALETIQUE pour un montant de 7 995€ HT
DEC2511	14/11/25	De signer un devis pour le remplacement de l'éclairage du tennis couvert, avec la société FLOW ELEC pour un montant de 9 608,80 € HT

Le 26 Novembre 2025
Le Maire,
Pierre LARRIEU